

Vous êtes un étudiant étranger. Vous souhaitez intégrer l'ISC-Nice voici les prérequis.

ISC-Nice BS est en cours de référencement sur le label « Bienvenue en France » de Campus France.

Niveau en Français

Le niveau requis pour notre école de commerce est B1 afin que vous puissiez échanger clairement avec les différentes personnes que vous rencontrerez.

B1 « utilisateur indépendant » :

- Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
- Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Logement étudiant étranger en France

ISC-Nice vous peut vous fournir à votre demande un guide avec plusieurs adresses.

Être étudiant étranger en France ce n'est pas simple. Vous découvrirez un système complexe de garantie, de bail et d'exigence des bailleurs. Ce niveau d'exigence qui n'a rien de commun à l'étranger est dû à la forte protection des locataires dans le système français.

Etudiants non Européens

Les étudiants non européens devront effectuer une demande de visa avant leur départ et pourront l'obtenir au consulat français du pays concerné. Les informations pour l'obtention du visa étudiant ainsi que la liste des documents à fournir sont disponibles sur les sites internet des consulats et sur le site <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil> .

Modalités de paiement et de remboursement

Une fois admis au sein de notre école de commerce ISC-Nice, et après avoir versé 30% des frais de scolarité du cursus, les étudiants étrangers recevront l'attestation d'inscription demandée par le consulat et/ou ambassade leur permettant d'obtenir un visa.

Si votre visa étudiant est refusé, vous devez demander à votre Ambassade une lettre stipulant les motifs du refus. A réception de cette lettre, vous aurez deux mois pour faire appel en demandant un recours gracieux par courrier recommandé à la Commission des Recours BP 83.609, 44036 NANTES CEDEX.

Si le recours gracieux n'est pas accepté, et dès réception des notifications de refus de l'ambassade et de la commission d'appel, nous vous rembourserons la somme versée moins les 10% de frais administratif sur le montant total des frais de scolarité.

